



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3113 Acquisition de filtres de ventilation

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3624 Service de location, de manutention et de transport de conteneurs et d'équipements de remplissage contenant des résidus des stations de récupération des ressources de l'eau d'Auteuil et La Pinière

Date limite de réception des soumissions : **Mardi 28 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3639 Acquisition et installation d'étagères industrielles autoportantes pour l'Épicentre-Culturel

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3645 Travaux de réhabilitation de terrains du Carré Laval, secteurs 2 et 3

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3649 Service de collecte, de transport, de valorisation et d'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD)

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3659 Acquisition de 4 cureurs d'égouts combinés

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3668 Travaux de réfection et de mise aux normes de la bibliothèque Yves-Thériault

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3669 Travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation extérieure de la Ville de Laval

Date limite de réception des soumissions : **Mardi 14 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3672 Travaux d'installation des presseoirs et des équipements connexes à la StaRRE La Pinière

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3675 Travaux de mise aux normes des installations pétrolières à la station de filtration de Sainte-Rose

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3676 Travaux sur demande de fabrication et d'installation de la nouvelle signalisation intérieure de la Ville de Laval

Date limite de réception des soumissions : **Mardi 14 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3691 Travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage ainsi que des travaux préliminaires de rue, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'un réseau cyclable et d'éclairage par distribution souterraine dans la Promenade des Îles, le boulevard Lévesque Ouest et les rues Saint-Judes et Du Tremblay

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

DOS-3694 Installation d'échelles et de passerelles d'accès pour les décanteurs des usines de filtration de Chomedey et Pont-Viau

Date limite de réception des soumissions : **Jeudi 9 juillet 2026 à 10 h 30**

***** Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 26 juin ainsi que les 1^{er} et 3 juillet 2026.**

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 2 juin 2026, les règlements suivants:

- 1- Règlement numéro L-13234 modifiant le Règlement L-13098 visant à favoriser la plantation des arbres sur le territoire de la municipalité;
- 2- Règlement numéro L-13273 modifiant le Règlement L-11870 concernant les branchements d'aqueduc et d'égouts, le drainage et la gestion des eaux de ruissellement sur la propriété privée ainsi que les travaux connexes;
- 3- Règlement numéro L-13276 modifiant le Règlement L-13235 prévoyant un mode de tarification relatif à certains biens, services ou activités de la Ville de Laval pour l'année 2026 et le Règlement L-13171 concernant les biens, services et activités offerts au Complexe aquatique;
- 4- Règlement numéro L-13277 modifiant le Règlement numéro L 12953 concernant la rémunération du maire et des membres du conseil de la Ville de Laval;
- 5- Règlement numéro CDU-1-13 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger, ajuster et préciser certaines dispositions.

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors de la séance tenue le mardi 2 juin 2026, le conseil de cette ville a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13274 décrétant l'exécution de travaux de conception et de construction d'un chalet au parc de la Capitaine-Molly-Kool, incluant des jeux d'eau et autres installations et décrétant un emprunt de 18 349 000 \$ à cette fin

QUE ce règlement est déposé au bureau de la greffière, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, où toutes les personnes habiles à voter peuvent le consulter du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement à l'adresse et aux heures mentionnées ci-dessous. Ce règlement peut également être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

QUE les personnes habiles à voter qui ont droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant dans un registre ouvert à cette fin leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature en regard de ces mentions, à l'adresse suivante:

COMPTOIR MULTISERVICE
1333, boulevard Chomedey
Ville de Laval

De 9 h à 19 h
les 15, 16, 17, 18 et 19 juin 2026

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité:

1. Toute personne qui, au 2 juin 2026, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble, ainsi que tout occupant unique ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), situé sur le territoire de la municipalité et qui est frappé d'aucune incapacité à voter prévue par la Loi au 2 juin 2026. De plus:
 - dans le cas d'une personne physique, celle-ci doit au 2 juin 2026 être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - dans le cas d'un copropriétaire indivis d'un immeuble ou d'un cooccupant d'un établissement d'entreprise, celui-ci doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire de la municipalité. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre;

- dans le cas d'une personne morale, celle-ci doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, au 2 juin 2026 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre, conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Toute personne habile à voter devra obligatoirement s'identifier en présentant l'une des pièces d'identité suivantes:

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au Registre des Indiens en vertu de la *Loi sur les indiens* (L.R.C. 1985, c. I-5);
- carte d'identité des forces canadienne délivrée en vertu de l'ordonnance OAFIC 26-3 du ministère de la Défense nationale.

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente mille (30 000) pour ce règlement et qu'à défaut de ce nombre, le Règlement numéros L-13274 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le mardi 23 juin 2026, à 10 h, au bureau de la greffière de la Ville de Laval au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage).

DONNÉ À LAVAL
CE 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le 5 mai 2026 règlements suivants:

Règlement numéro L-13260 modifiant le Règlement L-12697 créant une réserve financière afin de contribuer à la stabilisation de certaines dépenses fluctuantes

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 5 mai 2026
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter: 2 juin 2026

Règlement numéro L-13270 abrogeant le Règlement L-12698 créant une réserve financière pour le paiement comptant d'immobilisations

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 5 mai 2026
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter: 2 juin 2026

Règlement numéro L-13271 abrogeant le Règlement L-11078 créant une réserve financière dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant les honoraires professionnels pour la confection de plans et devis, d'études préliminaires et autres services connexes

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal: 5 mai 2026
Certificat de l'enregistrement des personnes habiles à voter: 2 juin 2026

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, les biens ci-dessous décrit le 5 mai 2026:

Description – lots du cadastre du Québec	Identité des acquéreurs	Prix de l'aliénation
Lot 6 555 314	Succession de Mario Eduardo Marco Vocisano, succession de Roberto Eugenio Vocisano, Fiducie au profit du conjoint d'Angelo Favretto, Dario Favretto et Maurizio Favretto	37 500 \$

DONNÉ À LAVAL
Ce 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, les biens ci-dessous décrit le 12 mai 2026:

Description – lots du cadastre du Québec	Identité des acquéreurs	Prix de l'aliénation
Lot 6 626 329	Roger Malki	15 350 \$

DONNÉ À LAVAL
Ce 8 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut